



PASSEPORT POUR MAJEUR

(1^{ère} demande ou renouvellement)

- **Un formulaire CERFA** rempli et signé par le demandeur.
(A remplir en mairie.)

- **Des timbres fiscaux d'une valeur de :**
 - o **89 euros**, si les photos sont réalisées en mairie.
 - o **86 euros, si photos fournies** (Attention : photos d'identité récentes, parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, sur un fond clair neutre et uni. Format : 35mm de largeur/ 45mm de hauteur.

(Les timbres fiscaux sont à se procurer dans les **bureaux de tabac** ou en **trésorerie**.)

- Un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois (EDF, GDF, eau, loyer...).

- **Ancien passeport**

- **Carte d'identité.**

- Cas particuliers : voir au verso.

CAS PARTICULIERS :

- **En cas de perte :**
 - remplir une déclaration de perte (disponible en mairie).
 - Dans le cas où ni la carte d'identité ni le passeport n'est présenté en Mairie :
Fournir un **extrait d'acte de naissance*** en original avec filiation complète.
(À demander à la mairie du lieu de naissance)

- **En cas de vol :**
 - fournir la déclaration de vol (faite par le commissariat).
 - Dans le cas où ni la carte d'identité ni le passeport n'est présenté en Mairie :
Fournir un **extrait d'acte de naissance*** en original avec filiation complète.
(À demander à la mairie du lieu de naissance)

- **En cas d'hébergement par les parents ou une tierce personne :**
 - Fournir une attestation d'hébergement, sur papier libre.
 - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de la personne qui héberge.
 - Copie de la pièce d'identité de la personne qui héberge.

- **Pour l'apposition du nom d'usage:**
 - Femmes mariées :
 - Fournir un acte de mariage.
 - Femmes divorcées :
 - Fournir le jugement de divorce, ou la convention avec l'ex-époux, ceux-ci stipulant que Madame est en droit de porter le nom de son ex-époux.
 - Femmes veuves :
 - Fournir l'acte de décès.

*** Si l'acte de naissance ne permet pas d'établir formellement la nationalité du demandeur :**

- *Fournir un document de nationalité française :*
 - *Et/ou Certificat de nationalité française*
 - *Et/ou Décret de naturalisation*
 - *Et/ou Déclaration d'acquisition de la nationalité française*
 - *Et/ou Jugement d'acquisition de la nationalité française*

- **Attention, pour les personnes ayant des anciens passeports sur lesquels apparaissent des enfants, merci de contacter la mairie de votre choix. Merci.**